

*Le recensement citoyen (ou recensement militaire) est une démarche obligatoire, qui s'adresse à tous les jeunes français, filles et garçons, qui viennent de fêter leur 16<sup>ème</sup> anniversaire. C'est une première étape avant la convocation à la journée défense citoyenneté (JDC), également obligatoire. La démarche se fait à la mairie du lieu de domicile des parents, **muni d'une pièce d'identité en cours de validité et du livret de famille.***

*Si vous ne l'avez pas fait dans les trois mois suivants vos 16 ans, vous devez vous présenter impérativement en mairie pour faire régulariser votre situation avant vos 25 ans. Attention : la loi du 28 juillet 2015 prévoit désormais que l'attestation de recensement ne permet plus aux administrés de justifier de leur situation au regard des obligations du service national pour être autorisé à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.*

*Seule la preuve de la participation à la journée défense et citoyenneté est désormais exigée*